

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 19 octobre 2016 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Jean-Mathieu Desmarais
Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016

**2016-1019-
380**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2016-1019-
381**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 53 415,03 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Serge Desrosiers:

M. Desrosiers demeurant au 21, chemin Guilbault, Saint-Paul, mentionne avoir été invité à soumissionner pour le déneigement des patinoires du parc Amyot. Il demande si c'est habituel de demander des prix taxes incluses. Il considère que c'est désavantageux pour les entreprises qui sont inscrites à la TPS et à la TVQ par rapport à celles qui ne le sont pas parce qu'elles ont un revenu annuel inférieur à 30 000 \$.

M. Desrosiers est informé que le contrat de déneigement des patinoires du parc Amyot a toujours été un contrat taxes incluses. C'est ce qui explique que le prix demandé était un prix taxes incluses.

M. le maire, Alain Bellemare, précise que la règle de perception de TPS/TVQ relève du ministère du revenu et que la Municipalité n'a pas de contrôle là-dessus.

AVIS DE MOTION

Je, Serge Ménard, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 313-75-2016, règlement modifiant le règlement de zonage #313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter une définition et d'ajouter des dispositions concernant l'implantation d'un chenil et d'une chatterie dans les zones où l'usage est autorisé.

Adoption du premier projet de règlement numéro 313-75-2016, règlement modifiant le règlement de zonage #313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter une définition et d'ajouter des dispositions concernant l'implantation d'un chenil et d'une chatterie dans les zones où l'usage est autorisé

2016-1019-382

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 313-75-2016, règlement modifiant le règlement de zonage #313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier et ajouter une définition et d'ajouter des dispositions concernant l'implantation d'un chenil et d'une chatterie dans les zones où l'usage est autorisé.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation - Projet de règlement numéro 313-75-2016

2016-1019-383

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal tienne une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement le 16 novembre 2016 à 19 h 15 à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Annick Dufresne, responsable de l'activité « Le Marché du cadeau de Saint-Paul » Re: Demande d'appui en tant que commanditaire officiel de l'événement - 4 décembre 2016

2016-1019-384

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accorde un soutien financier de 150 \$ pour l'événement « Le Marché du cadeau de Saint-Paul » qui aura lieu le 4 décembre 2016 au Complexe communautaire;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisant pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Annick Dufresne, responsable de l'activité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif tenue le 17 octobre 2016

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traiteront spécifiquement les points ci-après.

Demande de M. Philippe Gagné pour « Coco Frutti », 3228, avenue Jacques-Bureau, Laval Re: Demande visant l'installation d'une enseigne appliquée sur la façade du bâtiment principal situé sur le lot numéro 3 830 014 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2016-1019-385

Considérant la demande de M. Philippe Gagné, contrôleur, pour Coco Frutti, 3228, avenue Jacques-Bureau, Laval, visant l'installation d'une enseigne appliquée sur la façade du bâtiment principal situé sur le lot 3 830 014 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que le règlement numéro 440-2005, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), énonce les dispositions encadrant le développement du secteur « porte d'entrée » de la municipalité de Saint-Paul afin d'assurer une meilleure visibilité à ladite municipalité;

Considérant que le plan Enseigne Rôtisserie Coco Frutti, daté du 6 octobre 2016, préparé par la firme Signarama et montrant les travaux prévus, satisfait les exigences dudit règlement numéro 440-2005;

Considérant que l'enseigne proposée est conforme au règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le projet tel que soumis;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte la demande de M. Philippe Gagné pour Coco-Frutti, visant l'installation d'une enseigne appliquée sur la façade du bâtiment principal situé sur le lot numéro 3 830 014 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente approbation est accordée en considération des informations contenues à la demande et aux documents qui l'accompagnent et n'exclut pas l'obligation du propriétaire de respecter toutes autres dispositions réglementaires d'urbanisme applicables;

- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Gagné, contrôleur, pour Coco Frutti, 3228, avenue Jacques-Bureau, Laval(Québec) H7P 0A9.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de M^e Virginie Lachapelle, notaire, pour M. René Lachapelle, 45, rue des Pionniers, Saint-Charles-Borromée, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec Re: Demande d'aliénation et lotissement du lot 3 829 510 du cadastre du Québec ayant une superficie de 5 000 mètres carrés

2016-1019-386

Considérant la demande de M^e Virginie Lachapelle, notaire, pour M. René Lachapelle, 45, rue des Pionniers, Saint-Charles-Borromée, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation et le lotissement du lot 3 829 510 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 5 000 mètres carrés;

Considérant que l'emplacement visé par la demande est enclavé entre le chemin Beaudoin et la rivière Ouareau;

Considérant que l'emplacement visé par la demande fait partie de l'îlot 03-B identifié par la décision 35721 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (article 59);

Considérant que ledit lot 3 829 510 est déjà occupé par une résidence bifamiliale conformément à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale présentement en vigueur;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et appuie la demande de M^e Virginie Lachapelle, notaire, pour M. René Lachapelle, 45, rue des Pionniers, Saint-Charles-Borromée, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'aliénation et le lotissement du lot 3 829 510 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 5 000 mètres carrés;
- 3- Que le Conseil municipal appuie ladite demande pour les motifs exprimés au préambule de la présente résolution;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. René Lachapelle, 45, rue des Pionniers, Saint-Charles-Borromée;
 - M^e Virginie Lachapelle, notaire;
 - la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
 - UPA Kildare Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-48-2016
Re: Installation d'ouvre-portes pour personnes à mobilité réduite à l'entrée
du Complexe communautaire

2016-1019-
387

Considérant les propositions de service reçues dans le cadre des travaux d'installation d'ouvre-portes pour personnes à mobilité réduite à l'entrée du Complexe communautaire;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne les services de l'entrepreneur, Vitrierie Lafortune, 250, rue Beaudry, Joliette et de Désilets électrique, 217, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, concernant l'installation d'ouvre-portes pour personnes à mobilité réduite à l'entrée du Complexe communautaire, au montant total de 4 503,18 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à l'adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-49-2016
Re: Résultat de l'ouverture de soumissions - Travaux
de réfection de divers chemins de la Municipalité

2016-1019-
388

Considérant que le Conseil municipal procédait à une demande de soumission par le biais du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour les travaux de réfection de divers chemins de la Municipalité;

Considérant que les soumissions ont été reçues jusqu'à 10 heures, le 18 octobre 2016, et se détaillent comme suit:

Soumissionnaires	Montant total avant taxes
9306-1380 Québec inc. 399, chemin Forest Saint-Paul	293 429,50 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) 475, chemin Forest, Saint-Paul	291 293,70 \$
Excavation Normand Majeau inc. 4861, chemin du lac, Saint-Gabriel-de-Brandon	315 395,52 \$
Asphalte Lanaudière inc. 540, Rang Sud, Saint-Thomas	252 972,10\$
Maskimo Construction inc. 865, rang de l'Achigan Sud, L'Épiphanie	358 623,05 \$

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et ainsi adjuge le contrat pour les travaux de réfection de divers chemins de la Municipalité à Asphalte Lanaudière inc., pour une somme de 252 972,10 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant le bordereau de soumission soumis;
- 3- Que M^e Richard B. Morasse soit chargé de préparer le contrat à intervenir entre Asphalte Lanaudière inc. et la Municipalité;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que la dépense décrétée à la présente résolution soit imputée aux postes budgétaires suivants :
 - 03-600-00-711 "Réfection de chemins"
 - 02-320-00-411 "Services professionnels"
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-50-2016 Re: Mandat - Contrôle des matériaux pour les travaux de réfection de divers chemins de la Municipalité

2016-1019-389

Considérant le maintien, en 2016, des prix soumis en 2015 des différents items pour lesdits travaux par le Laboratoire Solmatech;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Solmatech inc. dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de divers chemins de la Municipalité;
- 3- Qu'ainsi, les honoraires professionnels rattachés à ce projet, au montant de 7 265 \$ plus les taxes applicables, soient autorisés et versés suivant l'avancement des travaux, le tout conformément au bordereau de soumission daté du 13 avril 2015;
- 4- Que la dépense décrétée à la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-411 "services professionnels";
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Maxime Pelland, ingénieur de la firme Solmatech inc. et remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-35-2016 Re: Demande d'autorisation - Demande de stage final non rémunéré en techniques d'intervention en loisir

2016-1019-390

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la candidature de M^{me} Virginie Laflèche-Lajoie, à titre d'étudiante stagiaire en techniques d'intervention en loisir, au sein de la Municipalité de Saint-Paul, suivant le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-35-2016;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que le stage, d'une durée de 15 semaines, de février à mai 2017, à raison de 4 jours par semaine, sera un stage non rémunéré;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Virginie Laflèche-Lajoie et remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice et de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-36-2016 Re: Événements du Service des loisirs et de la culture 2017 - Orientations - Janvier à juin 2017

2016-1019-391

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la tenue de l'activité «Les Folies blanches» édition 2017, le vendredi 27 et le samedi 28 février 2017 et prend acte des besoins financiers de 6 000 \$ nécessaires à cette fin;
- 2- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à la réservation des fournisseurs requis;
- 3- Que le Conseil municipal fixe également la date de la Soirée des bénévoles et la date de la Fête de la famille, comme suit :
 - . Soirée des bénévoles : samedi 29 avril 2017
 - . Fête de la famille : samedi 17 juin 2017
- 4- Que le Conseil municipal prenne bonne note que la Semaine de relâche se tiendra du 27 février au 3 mars 2017;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016

2016-1019-392

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de l'état des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-34-2016 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions - Location ou achat d'un photocopieur couleur

2016-1019-393

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs;

Considérant que, suite aux résultats, le Conseil municipal estime plus avantageux de procéder à une acquisition plutôt qu'à une location;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la proposition du plus bas soumissionnaire conforme et ainsi adjuge le contrat à Juteau Ruel inc., suivant l'option "B" (achat du photocopieur), aux conditions établies aux documents d'appel d'offres et non limitativement aux conditions suivantes :
 - Coût d'achat du copieur : 14 291,30 \$ plus taxes
 - Coût unitaire de l'impression couleur (5 ans) : 0,05 \$ plus taxes
 - Coût unitaire de l'impression en noir (5 ans) : 0,0065 \$ plus taxes
 - Contrat d'entretien (coût annuel pour 5 ans) : 0, 00 \$
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-35-2016 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions - Déneigement des patinoires du parc Amyot

2016-1019-394

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services des Entreprises Jo-Lie, 16, chemin Guilbault, pour effectuer le déneigement des deux patinoires et des deux stationnements au parc Amyot pour la saison hivernale 2016-2017, pour la somme de 1724,63 \$, taxes incluses;

- 2- Que le directeur général et secrétaire-trésorier prépare le contrat à intervenir entre Les Entreprises Jo-Lie et la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Joël Desrosiers, propriétaire des Entreprises Jo-Lie.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-36-2016 Re: Acquisition d'un système de caméras pour le garage municipal

2016-1019-395

Considérant la proposition d'acquisition et d'installation d'un système de caméras pour le garage municipal de la firme GProtégé inc.;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un système de caméras pour le garage municipal auprès du fournisseur GProtégé inc.;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense totalisant la somme de 7 618 \$ avant taxes;
- 4- Que le Conseil municipal autorise également les coûts inhérents à la connexion Internet nécessaire à la fonctionnalité du système de surveillance par caméra;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au fournisseur GProtégé inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-37-2016 Re: Guide du citoyen 2017

2016-1019-396

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'édition du Guide du citoyen 2017, le tout tel que détaillé au rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-37-2016;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le format proposé soit de 9 pouces par 9 pouces et le tirage de 500 exemplaires papier qui seront distribués aux nouveaux arrivants de 2016 et 2017;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense d'environ 5 000 \$ plus les taxes applicables, tel que prévu au budget 2016;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-38-2016 Re: Tenue des journées de planification et préparatoires au budget 2017

2016-1019-397

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal tienne ses journées de planification et de préparation budgétaire, les 25 et 26 novembre 2016;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la tenue de ces journées à l'Auberge du Vieux-Moulin de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et autorise les dépenses inhérentes à la tenue de ces journées estimées à la somme de 3 500 \$;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Promesse d'achat de Construction Monette inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant un immeuble connu comme étant le numéro 5 723 539 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 918,9 mètres carrés

2016-1019-398

Considérant la promesse d'achat de Construction Monette inc., concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 539 du cadastre du Québec,

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat de Construction Monette inc., 3473, chemin Saint-Pierre, Mascouche, concernant un immeuble connu et portant le numéro 5 723 539 du cadastre du Québec, au montant de 49 454,75 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'encaissement du dépôt de 11 372,12 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Monette, président de Construction Monette inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Patricia Nya, conseillère en gestion de la Société d'habitation
Re: Révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul

2016-1019-399

Considérant que le Conseil municipal a accepté, par sa résolution numéro 2016-0120-007, le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul et défrayé la participation municipale de 2 484 \$;

Considérant que le budget 2016 a été révisé et que la participation municipale totale s'élève maintenant à 2 454 \$;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le budget révisé 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul prévoyant une participation municipale de 2 454 \$;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Claude Tellier, directeur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Jean-François Bélisle, directeur général du Musée d'Art de Joliette
Re: Demande d'aide financière 2017

2016-1019-400

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que la demande d'aide financière du Musée d'Art de Joliette soit traitée lors des journées préparatoires au budget 2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Richard Lehoux, président de la Fédération de l'UPA de Lanaudière Re: Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)

2016-1019-401

Considérant l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1^{er} janvier 2017;

Considérant les modifications proposées à la réforme du programme:

- 1- transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu;
- 2- unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année;
- 3- abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires;
- 4- retrait de certains critères d'admissibilité au programme;

Considérant que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;

Considérant qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que, depuis maintes années, l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux reliés à la fiscalité foncière;

Considérant que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal de Saint-Paul demande au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec:
 - . de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise:
 - au ministère du Revenu du Québec;
 - au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
 - à M. Marcel Papin, président de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Michel Laporte, président du Club auto-neige Joliette inc. Re: Demande de droit de passage et de signalisation pour motoneige

2016-1019-402

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la demande de droit de passage et de signalisation pour motoneiges du Club auto-neige Joliette inc., pour l'hiver 2016-2017, sur les chemins suivants:
 - 1) chemin Froment (sur le ponceau);
 - 2) chemin Saint-Jean (près de la voie ferrée);
 - 3) chemin Cyrille-Beaudry;
- 2- Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le Club auto-neige Joliette inc. installe adéquatement et maintienne la signalisation requise de façon à assurer la sécurité de tous les usagers des voies de circulation utilisées ou traversées;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michel Laporte, président du Club auto-neige Joliette inc., case postale 61, Joliette, J6E 3Z3.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de soumissions publiques pour la construction des infrastructures sur le prolongement des rues du Vauclose et Dalbec - Phase 2 du projet Le Bourg Boisé

2016-1019-403

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres via le système d'appel d'offres électronique (Se@o) et le journal local concernant la construction des infrastructures sur le prolongement des rues du Vauclose et Dalbec dans le cadre de la phase 2 du projet "Le Bourg Boisé";
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisant pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Marcel Boucher:

M. Boucher demeurant au 228, rue Lasalle, Saint-Paul, demande si la Municipalité va émonder les branches qui surplombent l'alimentation électrique de la lumière de rue près de sa propriété.

Le Conseil municipal prend bonne note de la demande et il sera demandé aux travaux publics d'aller vérifier la situation et d'intervenir s'il y a lieu.

M. Marcel Boucher:

M. Boucher demande au Conseil municipal de s'assurer que les dates de versements de taxes municipales ne tombent pas un jour férié. Il indique s'être présenté à la Caisse Desjardins de Saint Paul à la date du versement d'octobre et qu'elle était fermée.

Après discussion, certains élus municipaux et M. le maire, Alain Bellemare, se sont rappelés que le 3 octobre dernier, la Caisse Desjardins de Saint-Paul a fermé ses portes pour des travaux dus à un dégât d'eau.

M. Marcel Boucher:

M. Boucher indique que le ralentisseur (dos d'âne) installé vis-à-vis de la piétonnière de la rue Lasalle a baissé. Il y aurait lieu qu'il soit rehaussé au printemps prochain.

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note des faits rapportés par M. Boucher. Il sera demandé aux travaux publics d'aller vérifier la situation et de faire une recommandation. s'il y a lieu.

Fin de la séance ordinaire du 19 octobre 2016 à 20 heures.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2016-1019-384	08922
2016-1019-387	08913
2016-1019-388	08923
2016-1019-389	08924
2016-1019-393	08925
2016-1019-394	08926
2016-1019-395	08928
2016-1019-396	08929
2016-1019-397	08930
2016-1019-403	08931

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint